



Marcq-en-Baroeul et Hellemmes, le 15 septembre 2021.

**Ministère de la Santé et des Solidarités  
Secrétariat à l'Enfance et aux Familles**

**Monsieur Adrien TAQUET**, Secrétaire d'Etat

14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Par courriel et par voie postale.

**Objet :** - *Le silence de vos services suite à l'entretien téléphonique du 27 avril 2021 avec Monsieur Vincent REYMOND, votre Directeur de Cabinet qui avait promis un retour d'ici la fin mai 2021.*  
- *L'absence de réponse suite aux correspondances du 2 juin 2021 et du 6 juillet 2021.*

Monsieur le Ministre,  
Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux Familles,  
Cher Monsieur,

Le 9 avril 2021, je vous écrivais, entre autres, en ces termes :

*« Les mois passent, les années passent...*

*Et des milliers de victimes sont toujours en attente de savoir **quel sera l'engagement gouvernemental et la mise en place d'actions contre ces abus psychologiques graves** que représentent les situations d'emprise et de manipulations mentales exercées sur l'enfant (tout particulièrement lors de la séparation parentale assurément conflictuelle et qui ne cesse d'augmenter au sein de la société. »*

Suite à un entretien organisé le 27 avril dernier avec votre Directeur de Cabinet, Monsieur Vincent REYMOND et le courrier que je lui adressais dès le lendemain, afin de faire la synthèse de nos échanges et d'apporter des compléments souhaités, nous attendions son retour d'ici la fin mai 2021, comme il l'avait lui-même précisé.

Hélas, il n'en fut rien alors que de nombreuses victimes d'exclusion parentale et de violences psychologiques attendaient ce retour avec impatience et surtout avec un très vif intérêt. Les divers courriers de rappels n'ont également rien apporté. Le silence s'est maintenu et je dois vous avouer que celui-ci est extrêmement mal vécu par toutes ces victimes, non seulement à bout, épuisées mentalement, désabusées, mais également meurtries au plus haut point.

Qui plus est, l'exclusion parentale ne cesse de progresser et depuis 2020, comme vous le savez, la situation de pandémie a accentué ce terrible processus; plus encore, cette triste réalité. On parlait en moyenne de 20 à 25% de séparations parentales qui se trouvaient hautement conflictuelles en 2018-2019 ; en 2021, selon les remontées de terrain, les 30% sont amplement dépassés. Il est estimé, aujourd'hui, que plus de quatre millions d'enfants (sur 14,1 millions au total (INSEE - 2018)) ne voient plus du tout l'un des deux parents ou sinon qu'une à 2 fois par an.

Cette année 2021 a, d'ores et déjà, profondément marqué les esprits de par la terrible détresse émanant de tant de parents et collatéralement de grands-parents qui ne savent plus que faire pour renouer le lien avec leurs enfants, avec leurs petits-enfants embastillés et manipulés, englués par un conflit de loyauté qui les dépasse tant.

Et comme les services de l'Etat sont de moins en moins en capacité de venir en aide, de mettre en place les procédures nécessaires afin de contrer de tels abus et même de faire appliquer la loi et les jugements rendus, pourtant exécutoires (Alors que dans le même temps, d'autres pays, y compris en Europe, semblent en passe de réussir, ou sont, tout au moins, sur la voie d'y parvenir, après avoir œuvré collectivement entre tous les services concernés, parvenant à se remettre en question et à réformer, comme il se doit, tout ce qui touche à l'enfant et à ses fondamentaux mais aussi à la justice familiale), une réelle bombe à retardement, représentée par tant de personnes profondément blessées, subissant l'injustice, la violation de leurs droits en toute impunité et dans l'indifférence des services auxquels elles font appel, auxquels elles crient et lancent leurs appels au secours, le plus souvent ignorés, voire méprisés, s'enclenche en conséquence et s'est sans doute déjà enclenchée. Et pendant ce temps-là, ce sont des milliers et des milliers d'enfants qui souffrent également, clairement « abandonnés » par un système dépassé, les exposant chaque jour davantage à tout possible risque de dérive et/ou de déviance.

Monsieur le Ministre, cela n'est plus admissible ! Or, vous « représentez » l'Enfant et les Familles...

Cette année, comme jamais auparavant, nous faisons d'ailleurs face à un nombre très inquiétant de parents qui ont « jeté l'éponge » ou sont en passe de le faire, abandonnant ainsi leur juste et légitime combat contre l'exclusion et de pouvoir assurer leur rôle de parent et même dans bien des cas de protéger leur(s) enfant(s) et de jouir de leur vie familiale : « Ils n'ont plus d'enfant(s)... » Plus de 30% de nos adhérents en sont venus à cette extrémité au cours de ces douze derniers mois !

**En conséquence, ce sont donc des nombres particulièrement préoccupants, sans cesse croissants, d'enfants qui en souffrent inévitablement et qui, ainsi, en payent trop souvent un lourd tribut, à commencer sur le plan psychologique et affectif. Quel avenir pour eux ?**

Certes, le découragement et les terribles effets psychologiques liés à la Covid-19 ont pu servir de détonateur supplémentaire, mais il y a aussi, et surtout, l'état déplorable du « système » face à ces violences psychologiques qui ne cessent, hélas, de progresser, à commencer par les services sociaux visiblement dépassés, mal-formés à ce type de situation pour un bon nombre d'intervenants, mais aussi, et vous le savez, les services judiciaires tout aussi dépassés, tout comme une forme de « déprofessionnalisation » des services et/ou de leur manque de compétence, d'écoute et de moyens, auxquels s'ajoute le sentiment de rejet et/ou de mépris face à la détresse des victimes, face à l'injustice subie, l'absence de suivi et de rapidité, une lenteur telle qu'elle est devenue complice de l'exclusion entre l'enfant et le parent ciblé et sur le volet judiciaire : la non-application scandaleuse des jugements rendus (① : Non-représentations d'enfants méprisées, ignorées, voire rejetées,..., ② : en cas de droits de visite médiatisés, c'est l'incompétence des services, des délais d'attente inhumains et même contraires aux Droits de l'Homme, une désorganisation affolante,...), ③ : la non-application de la loi, ④ : le coût exorbitant et insupportable demandé par des avocats, pour un certain nombre d'entre eux, particulièrement voraces, pour un résultat décevant voire lamentable, les ont alors poussé vers l'abîme.

Du côté de la Justice, le Président de la République avait annoncé le 5 juin dernier la mise en place des Etats Généraux de la Justice pour cet automne...

Mais tout le monde se tait à leur sujet. Ni l'Elysée ni Matignon et encore moins le Ministère de la Justice ne viennent confirmer que la justice civile et donc celle de la famille sera analysée, revue et améliorée au plus vite. Ces Etats Généraux de la Justice n'ont nullement à se focaliser qu'à propos de sujets poussés par les médias et qu'aux situations brûlantes de justice n'ayant cessé de faire « le buzz » ces derniers temps... ! Il n'y a pas, à titre d'exemple, que la politique carcérale ou bien

encore le monde du pénal, les violences urbaines, les règlements de compte Marseillais, les féminicides qui doivent être abordés, compte tenu des événements, des relais médiatiques musclés, des grèves répétées ou bien encore des mouvements sociaux divers de ces dernières années et de ces derniers mois !

**Or, ces sérieuses violences psychologiques liées à la séparation parentale particulièrement conflictuelle, pouvant alors entraîner la mise en danger de l'équilibre mental et psychoaffectif de l'enfant** (Situations dites de conflit de loyauté chez l'enfant, d'aliénation parentale ou de parentectomie,...), **responsables de situations d'exclusion parentale inadmissibles, correspondent à des abus extrêmement graves pouvant être très lourd de conséquences** tant sur l'enfant que sur le parent et la famille de ce parent injustement et arbitrairement rejetés, voire honnis à tort. **Ces violences, ces abus qu'on ne voit pas, qu'on n'entend pas, car ils sont avant tout psychologiques et pourtant particulièrement redoutables et destructeurs, pouvant ainsi détruire la moitié du patrimoine parental de l'enfant et conséquemment de la moitié de ses racines, touchent l'ensemble des classes de la société et ne sont nullement une question de genre et viennent broyer de nombreuses familles, qu'elles soient maternelles ou paternelles.**

**Alors, faut-il encore s'étonner que de ces violences psychologiques subies, n'étant pas traitées comme il se doit, de bout en bout, il résultera le fait que la société entrera sans doute, si ce n'est pas déjà fait, dans un cercle vicieux qui auto-entretiendra la violence en tout genre, tout comme la perte des repères pourtant essentiels à notre jeunesse et un esprit de famille en haute voie de disparition...**

*« La violence psychologique peut être plus néfaste que la violence physique, elle peut détruire bien plus une personne et laisser des traumatismes plus importants. »*

Marie-France HIRIGOYEN, psychiatre, psychothérapeute familiale.

**Et de votre côté, quelles sont les propositions concrètes ?**

**Quelles réponses à l'ensemble des points soulevés (6) et transmis à plusieurs reprises à vos collaborateurs** (Messieurs Vincent REYMOND et Philippe ROMAC et précédemment Maxime BOIDIN), **depuis avril 2021, mais déjà discutés en 2020 et en 2019 avec vos Conseillers ?**

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de compter assurément sur vos imminentes réponses et espérant profondément que des engagements seront effectivement et rapidement pris maintenant car la douleur, le sentiment d'abandon, l'injustice et les abus psychologiques s'accumulent et les échéances électorales approchent à grands pas et laissent encore à penser, y compris à ce jour, que si le silence perdure et l'absence de réponses à apporter, suivies d'actes concrets, se poursuivent, une fois de plus, cela signifierait que ce quinquennat n'aura rien fait si ce n'est qu'à contribuer bien plus encore au développement de ces drames familiaux et de ces abus psychologiques endurés.

Comptant sur vos nouvelles au plus vite et demeurant à votre disposition pour toute information complémentaire souhaitée, recevez, Monsieur le Ministre en charge du Secrétariat d'Etat à l'Enfance et aux Familles, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour l'ensemble du Conseil d'Administration, des membres et des sympathisants de l'association  
*"J'aime mes 2 Parents"*

François SCHEEFER, président.